

Conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne

Procès-verbal du Mardi du 12 mars 2019

Membres présents :

Collège « professeurs » : LE NAOUR Richard, GELLE Guillaume, GANGLOFF Sophie, LAQUERRIERE-LACROIX Aude, AFILAL Lissan, HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : CHEBLI Féthi, DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, BENSALAH Leila, MOREL Jimmy

Collège « étudiants » : LEMOINE Augustine, BRAYETTE Nicolas, MANZANO Eléonore

Collège « BIATSS » : HENRY Sandrine, JUPILLAT Corinne, BONNET Emmanuel, BULE-PINTAUX Virginie, MARION Régis

Personnalités extérieures : ROBINET Arnaud, HELIOT-COURONNE Isabelle, BECRET Annie, PROST Jean-Luc

Membres représentés :

Isabelle VILLENA et Cécile BRION ont donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Carl ARNDT et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

Marie-Pierre CURUTCHET et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE

Adrien MEUNIER a donné pouvoir à Augustine LEMOINE

Frédéric LOURDEAUX a donné pouvoir à Aomar HADJADJ

Membres de droit :

Hélène ŒUF, Agent comptable

Invités de droit :

Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAU

M. Jean PIERI, Directeur général des services

Invités présents :

Mme Véronique CARRE, Mme Christine DERAMBURE-MAILLIET, M. Thierry PHILIPPOT, Mme Marie-Odette VICTOR, M. Laurent LUCAS, M. Damien JOUET, Mme Marie OLIVIER, M. Essaid AIT-BARKA, M. Thierry LETELLIER, M. Philippe POPLIMONT, M. Yannick REMION, Mme Laetitia LETHIELLEUX, Mme Anne JUSSIAUME, M. Jean-Paul CHOPART, Mme Aurore NASRI

Début de la séance à 14h05

1. Points d'information :

Monsieur le président demande une minute de silence en la mémoire de monsieur Bastien PAYET, étudiant décédé le week-end précédent.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs et annonce l'ordre du jour. Il indique qu'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux a été pris à l'encontre d'un étudiant de deuxième année de licence AES au campus des Comtes de Champagne, en raison de comportements violents et de propos menaçants. La section disciplinaire a été saisie et l'arrêté a été prolongé jusqu'à la décision de la section disciplinaire.

2. Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2019 :

Monsieur Olivier DUPERON soumet le procès-verbal du 18 décembre 2018 à l'approbation des conseillers.

Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 18 décembre 2018 avec 30 voix pour et 1 abstention.

3. Questions financières :

- Compte financier 2018

Madame Hélène ŒUF rappelle que le compte financier reprend les opérations exécutées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2018. Le compte financier est certifié par le commissaire aux comptes de l'université. Plusieurs documents reportent ce compte financier, à savoir le rapport de gestion de l'ordonnateur, ainsi que plusieurs états financiers que sont le bilan, le compte de résultat, l'annexe du comptable et les tableaux budgétaires et comptables réglementaires. Ce budget intègre la comptabilité de l'université et l'ensemble de ses services à comptabilité distincte, à savoir le SAIC, la fondation, le CFA et le réseau ESR. Il fait ressortir cinq agrégats essentiels pour déterminer la situation financière de l'université que sont le résultat, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, la capacité d'autofinancement et la trésorerie.

Les indicateurs financiers sont en nette progression sur l'exercice 2018. L'ouverture rapide de SIFAC début janvier 2018 a permis une exécution budgétaire sereine. Le commissaire aux comptes a levé la réserve qui portait sur l'intégration au bilan de l'université des biens immobiliers propres remis en dotation. Un nouveau service à comptabilité distincte a été créé, le réseau des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du site champardennais.

Le résultat est la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Il permet de mesurer l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'université au cours d'une gestion. Il va comporter des charges décaissables, des produits encaissables et des opérations d'inventaire. En 2018, les recettes ont été supérieures aux dépenses en fonctionnement. Le résultat s'établit donc à 5 167 k€.

La première recette est la dotation de la subvention pour charge de service public qui augmente de 1,9 %, ce qui représente en valeur absolue + 3 166 k€ portant intégralement sur le volet de masse salariale, notamment les compensations de GVT, de CSG, le dispositif sur la loi ORE.

Les autres produits de fonctionnement augmentent de 4,9 %, soit un peu plus de 25 millions d'euros. Leur structure est à peu près la même que l'année précédente. Les recettes de formation continue augmentent de 33 %, soit 815 k€. Elles représentent 3,1 millions d'euros. La CVEC a conduit à une diminution de 154 k€ sur les droits d'inscription qui sont de 4 millions d'euros. Par norme comptable de la direction des finances publiques, cette CVEC ne sera comptabilisée qu'en 2019. La taxe d'apprentissage progresse de 4 % et s'établit à environ 3 millions d'euros.

La première dépense concerne la masse salariale en baisse pour la seconde année consécutive d'environ 1,9 millions d'euros. Les dépenses de masse salariale s'élèvent à 158,91 millions d'euros. Il s'agit de la première fois depuis le compte financier 2013 que l'établissement passe en dessous du seuil d'alerte de 82% défini par le ministère des tutelles. L'établissement est à 81,3 %. En 2017, l'établissement était à 84,15 %.

Les autres dépenses de fonctionnement sont moins importantes avec un total de 25,6 millions d'euros. La progression est du même ordre que celle de 2017, soit + 1868 k€, ce qui tend à prouver que les dépenses de fonctionnement sont maintenant à hauteur des besoins de l'université. Le poste des achats diminue au bénéfice de celui des services extérieurs, ce qui correspond à une volonté et à une politique d'externalisation de l'établissement notamment en frais d'honoraires, frais de gardiennage et frais de compte. Un autre poste qui augmente est celui de l'annulation des recettes sur l'année antérieure, compte-tenu du travail de recouvrement qui est fait cette année.

Lors du PREF, les frais de colloques et de missions diminuaient, on note maintenant une reprise de 5,90% cette année avec 3,10% pour les colloques et 6,26 % pour les frais de déplacement, ce qui montre que l'activité reprend bien au sein de l'établissement.

La capacité d'autofinancement ne prend en compte que les opérations qui ont fait l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement. Elle va permettre de mesurer la capacité de l'établissement à investir sur ses ressources propres. Cette capacité s'établit à 10 970 k€. Cette augmentation est notamment due à la hausse du résultat et à l'écart entre les dotations aux amortissements et les prévisions. La capacité de l'établissement à investir se retrouve également dans son fonds de roulement qui est une valeur construite à partir du bilan. Le fonds de roulement a pour objectif de s'assurer que l'établissement respecte une règle financière de base, à savoir que les acquisitions durables doivent être financées au moyen de ressources stables. Le fonds de roulement a fortement progressé avec + 7 249 k€. Il s'établit à 28 713 k€ cette année, ce qui représente cinquante-six jours de dépenses décaissables contre quarante-deux l'année précédente. Les capacités d'investissement de l'établissement sont véritablement confortées, ce qui va permettre de proposer un budget rectificatif.

Sur les éléments constituant le fonds de roulement, les ressources d'investissement sont en nette progression, avec près de 12 millions d'euros, notamment sous l'effet de la recherche avec le supercalculateur ROMEO qui pèse pour près de 4 millions d'euros. Cette progression se retrouve également en dépenses d'investissement qui s'établissent à 15,5 millions d'euros. La somme de 18,6 millions d'euros a été engagée, ce qui est très satisfaisant puisqu'il s'agit d'une réalisation de 91%. La progression est donc de 65,7% par rapport à l'année dernière.

Certaines opérations phares ont été réalisées pour lesquelles l'établissement a investi en matière de formation et de recherche de manière à moderniser et à rénover son activité :

- La rénovation du bâtiment 13 a été menée pour un montant de 630 k€, pour le moment.
- La réfection des infrastructures sportives a été faite pour un montant de 250 k€.

- En matière numérique, il y a eu l'acquisition d'un système de sauvegarde des données scientifiques pour près de 700 k€. La somme de 600 k€ a été investie dans de la jouvence numérique et des travaux sur les réseaux.
- La somme de 400 k€ a été consacrée à des appareils de simulation en médecine.
- Le supercalculateur ROMEO a engendré 4 millions d'euros de dépense.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la partie des dépenses qui n'est pas couverte par des dettes et qui va donc générer un besoin de financement. Ce besoin en fonds de roulement va résulter d'éléments qui vont s'imposer à l'établissement comme le calendrier de versement des subventions, mais également d'éléments plus propres à l'investissement, comme le recouvrement des créances. Cette année, le BFR de l'URCA est positif, ce qui est exceptionnel. Il est de 1 487 k€ contre -5 291 k€ l'année dernière. Deux effets conjoncturels jouent très fortement sur ce BFR. En créances, le supercalculateur ROMEO a conduit à une augmentation très significative des produits à recevoir. La TVA collectée a également bondi sous l'effet des dépenses de recherche. Des effets plus structurels jouent sur les dettes. Il s'agit de la disparition des charges à payer qui étaient liées au CET et qui sont maintenant comptabilisées en provisions et non plus en dettes. Par ailleurs, il y a une diminution significative de la provision pour clients douteux qui s'élève à 244 k€ cette année contre 900 k€ l'année dernière.

La trésorerie n'a subi aucune tension sur l'année. Elle s'élève à 27 millions d'euros avec une progression de 471 k€ par rapport à l'année dernière. Elle permet de couvrir environ deux mois de paie.

Sur la fondation

Il s'agit de la première année où la fondation de l'URCA a véritablement financé les projets de l'action en fonctionnement courant. Deux projets ont été portés par la fondation : 12 k€ pour le soutien de l'incubateur pédagogique CRETIV'LABZ et 21 k€ pour le voyage d'un groupe d'étudiants sur le salon international SuperComputing de Dallas.

Sur le réseau ESR

Cette activité s'est traduite, en dehors des charges de personnel, par le financement de 40 k€ de prestations intellectuelles sur deux projets, l'école universitaire de recherche et les dispositifs territoriaux vers les études supérieures. La somme de 20 k€ a été engagée dans des dépenses de communication, notamment pour la foire de Châlons-en-Champagne ou pour des remises de prix, tel que « Ma thèse en 180 secondes ».

L'opinion du commissaire aux comptes

Monsieur Patrick RENY, membre du cabinet MAZARS, indique que le commissaire aux comptes intervient pour présenter son opinion sur les comptes de l'établissement. Le commissaire aux comptes est nommé pour six exercices. Le premier exercice portait sur les comptes de l'année 2017. Le cabinet MAZARS est également commissaire aux comptes de la fondation. Il a pour mission d'exprimer une opinion de manière à conforter l'assistance et les personnes amenées à prendre connaissance des comptes et à les exploiter, de la régularité et de la sincérité de ces comptes. Ces comptes reflètent l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'établissement. Cela débouche sur le résultat des opérations de l'exercice 2018. Pour ce faire, le cabinet MAZARS a travaillé avec l'agence comptable de l'université. Un audit a été effectué. Il consistait à examiner, par des sondages avec des notions de seuils de signification, les comptes, le projet de compte et à apprécier les principes et les méthodes comptables mises en œuvre pour aboutir à ce résultat et à ces comptes. Il s'agit également

d'apprécier la présentation d'ensemble de ces comptes, notamment dans le respect des normes d'exercice professionnel du commissaire aux comptes, mais aussi du référentiel normatif pour les établissements publics d'enseignement supérieur. Ces travaux débouchent sur la formulation d'une opinion. Les différentes situations d'opinion sont la certification sans réserve, la certification avec réserve ou le refus de certifier.

Les travaux sur l'année 2018 ont principalement porté sur l'intégration dans les comptes de l'université du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat ou par les collectivités. Le contrôle interne sur le processus paie a été revu. Un audit plus spécifique a été mené sur la partie présentation du projet de compte sur les deux premiers mois de l'année 2019.

Sur l'exercice 2017, deux réserves avaient été émises, dont une sur le patrimoine immobilier. L'ancien commissaire aux comptes avait également émis une réserve sur le patrimoine immobilier. En 2017, une expertise du patrimoine avait été menée mais le temps avait manqué aux équipes pour l'intégrer dans les comptes 2017. La réserve avait, par conséquent, été maintenue lors de l'opinion sur les comptes au 31 décembre 2017. Une réserve avait également été maintenue sur le rattachement exhaustif des financements aux immobilisations et sur le financement externe de l'actif. Un poste d'immobilisation important n'avait pas pu faire l'objet d'une analyse exhaustive et entraînait donc une partie de cette réserve sur le financement externe de l'actif.

L'actualité réglementaire avait également évolué. La mission d'opinion porte sur les comptes de l'exercice N qui sont toujours présentés avec un comparatif avec l'exercice N-1. Du fait que les nouvelles normes s'appliquaient en 2017 et non en 2016, le changement n'avait pas pu être fait. Une observation avait été faite pour que le lecteur aille chercher dans l'annexe « comptes » les explications concernant cette nouvelle méthode comptable. Une autre observation avait été faite sur la base du constat qu'en 2017, un certain nombre de régularisations comptables est passé par le compte report à nouveau et concerne le traitement de recettes sur l'exercice antérieur et des reprises de financement.

Madame Marianne CARLIER, également membre du cabinet MAZARS, indique que les faits marquants de l'exercice 2018 sont la dissolution de la COMUE avec effet au 1^{er} janvier 2018 et la création du nouveau SACD pour le réseau d'établissements du site champardennais. La mise en place de la CVEC a généré une comptabilisation à la clôture 2018 d'une avance de 225 000 euros. Cette avance n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2018. Le produit sera constaté sur l'exercice 2019. Sur les autres faits marquants, il y a l'achat du supercalculateur ROMEO pour un montant total de 5,2 millions d'euros. Dans les points ayant impacté la présentation du bilan, il y a l'intégration des biens immobiliers, que ce soit les biens propres ou les biens remis en dotation qui ont été comptabilisés à l'actif du bilan pour un total de 152 millions d'euros.

La fondation universitaire a son référentiel propre et doit donc établir des comptes qui lui sont propres. Pour l'année 2018, différentes diligences ont été menées, par exemple, des sondages et des tests sur les factures et les produits. Aucune anomalie significative n'a été relevée. La conclusion est donc une certification pure et simple.

Pour les comptes agrégés de l'université, l'établissement a mené des travaux importants afin d'intégrer le patrimoine immobilier sur la base des évaluations effectuées par France Domaine. Cela permet de lever la réserve cette année dans l'opinion puisqu'il est considéré que la documentation obtenue est suffisante, les nouvelles évaluations fournissant toutes les informations permettant de comprendre la manière dont le patrimoine est évalué.

La seconde réserve sur le financement externe de l'actif est maintenue. Il y a au passif du bilan des financements rattachés aux immobilisations qu'ils financent. Ce rattachement permet de constater une reprise de financements à hauteur des amortissements des immobilisations financées. Aujourd'hui, ce rattachement n'est pas complet. Certains financements sont rattachés mais ce rattachement n'est pas exhaustif. A l'actif, des immobilisations en cours ne sont pas encore amorties. Une analyse du poste immobilisations en cours et des financements externes de l'actif doit être menée pour lever cette réserve.

Une observation a été notée sur la comparabilité des comptes. Cela est lié au travail fait pour intégrer le patrimoine immobilier. L'établissement a donc été amené à passer des régularisations comptables et à sortir les anciennes valeurs du patrimoine pour entrer de nouvelles valorisations. Toutes ces écritures ont des impacts sur le report à nouveau, mais également au niveau de la présentation bilantielle puisqu'il n'y a plus le même montant de patrimoine immobilier à l'actif cette année que l'année dernière.

Des vérifications spécifiques ont été menées sur l'ensemble des données chiffrées présentées par l'agent comptable. Il n'y a pas de remarque, étant bien précisé que le commissaire aux comptes ne se prononce pas sur les données budgétaires.

Questions

Monsieur Richard LE NAOUR demande ce que veut dire le terme sous-exécution des dépenses de fonctionnement.

Madame Hélène ŒUF répond que des enveloppes avaient été prévues en recettes, comme en dépenses. Lorsque certaines dépenses subventionnées n'ont pas été réalisées, la subvention n'a pas été octroyée. Il s'agit de sous-exécution dans les deux masses. Il reste environ 1 million d'euros qui n'ont pas été dépensés en fonctionnement au niveau des composantes. Ces sous-exécutions peuvent paraître faibles lorsqu'elles sont prises de manière individuelle mais lorsqu'elles sont cumulées, il s'agit d'enveloppes qui font masse en fin d'année et qui expliquent en partie le résultat positif.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si le compte épargne temps est l'une des raisons du résultat positif.

Madame Hélène ŒUF indique que le compte épargne temps n'a pas d'impact sur le résultat mais sur la masse salariale. Auparavant, les jours présents sur le compte épargne temps étaient comptabilisés, à tort, comme des charges à payer. Cette année, il y a eu une modification sur la règle du CET, on est passé de vingt jours à trente jours. Les jours étaient comptabilisés en masse salariale alors qu'ils devaient être comptabilisés en provisions. Il s'agit toujours de comptes de la classe 6 qui n'influent pas sur le résultat mais sur la consommation de la masse salariale qui est moindre que prévu puisque la somme d'1 million d'euros était prévue en dépenses mais elle est finalement comptabilisée en provisions.

Monsieur Lissan AFILAL demande quel est le véritable sens d'un besoin en fonds de roulement positif.

Monsieur Patrick RENY répond que le besoin négatif correspond plus à un excédent. Lorsqu'il y a un besoin, cela veut dire qu'il y a un déséquilibre entre les éléments assurant un financement et ceux qu'il faut financer.

Madame Hélène ŒUF précise que cela va à l'encontre du sens commun, c'est-à-dire que plus l'établissement a de dettes, mieux le BFR se porte. L'idée est de mesurer les créances qui ne sont pas couvertes par les dettes. Normalement, l'établissement est déficitaire. Mais cette année, le

supercalculateur ROMEO fait bondir les créances du fait qu'il y a beaucoup de produits à recevoir. Ce supercalculateur a été mis en service le 1^{er} octobre 2018. Toutes les subventions n'ont pas été reçues, il reste pratiquement 4 millions d'euros de subvention à recevoir d'ici la fin de l'année 2019. De la même manière, la TVA qui doit être perçue, compte-tenu des opérations très importantes en recherche, a bondi de manière exceptionnelle. Deux effets structurels vont être retrouvés sur les autres années, notamment sur les charges du CET. L'année 2018 est une année exceptionnelle avec des créances très importantes, notamment dues à la recherche et au supercalculateur ROMEO.

Monsieur Patrick RENY ajoute que dans un exercice, il y a toujours une logique de décalage qui génère, en principe, plutôt un besoin en fonds de roulement. Tout dépend également des financements stables de l'établissement, c'est-à-dire du fonds de roulement. La différence entre le BFR et le fonds de roulement détermine le besoin en trésorerie.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si la sous-exécution des dépenses n'est pas liée à la sincérité des budgets.

Madame Hélène CEUF répond que la sous-exécution est plutôt liée à la construction du budget qu'à sa sincérité. Des enveloppes sont données à chaque composante et à chaque laboratoire. Chacun exécute son budget avec le rythme qui n'est pas celui de la construction du budget en année civile. Les budgets des composantes sont plus dépensés dès le mois de septembre. Cela a pour conséquence d'avoir dès le mois de novembre l'arrêt des commandes des budgets qui sont très verticalisés, non consommés pour certaines composantes. Il faudrait en fait pouvoir faire des réaménagements en cours d'année et pouvoir enlever une partie du budget à une composante s'il est sous-exécuté mais lui remettre à disposition en cas de besoin. Les sous-exécutions ne sont pas massives mais cumulées les unes aux autres.

Monsieur le président indique que pour l'année 2020, la décision de globaliser les budgets au niveau des directions centrales dans la préparation budgétaire a été prise afin d'éviter ce phénomène de cloisonnement. Les composantes de l'université concernent les UFR, les unités de recherche, mais également les directions centrales qui gèrent des crédits qui leurs sont affectés. Il est plus compliqué de procéder ainsi pour les composantes et les unités de recherche puisqu'il s'agit de structures internes de l'université qui ont une certaine autonomie dans l'utilisation de leur budget en fonction de la politique de l'établissement. Depuis cette année, une formation est proposée aux directeurs de composantes et aux directeurs d'unité de recherche afin de bien maîtriser les aspects budgétaires. La seconde étape est de partir, dans le dialogue, sur un financement soclé et une variation possible autour de ce socle. La pratique de l'université est d'être sur des budgets tendus. Le vote du budget initial est toujours compliqué. Des budgets rectificatifs sont faits afin d'améliorer les questions de fonctionnement. Il va falloir comprendre que pour bien maîtriser les crédits de l'université, il faut avoir une vision plus macro. Une partie commune doit donc continuer à exister.

L'exercice de cette année 2018 est plutôt positif, notamment sur la capacité d'investissement de l'établissement. On arrive à la limite de la capacité d'investir puisqu'il faut une maîtrise de l'investissement. Cela veut également dire avoir des marchés publics qui donnent la capacité à l'établissement d'investir sur l'exercice annuel.

Par rapport aux demandes, il constate qu'une grande partie de cet excédent était liée à des inconnus au moment du vote des budgets rectificatifs, notamment les attributions en fin d'année des crédits sur la masse salariale. Cet excédent est également lié à une pratique en matière de gestion des contrats de recherche qui fait que l'établissement a tendance à ouvrir beaucoup de crédits sur les contrats de recherche la première année alors qu'il faudrait les ouvrir de manière pluriannuelle. Il en résulte une sous-exécution l'année d'ouverture de ces crédits. La sous-exécution représente environ 1,4 million

d'euros. Cela nécessite de progresser dans la maîtrise de l'acte budgétaire. La question de la sincérité budgétaire ne peut pas être mise en cause puisque l'ensemble des options a été présenté. La ventilation des enveloppes a été présentée. On a insisté sur le fait qu'il fallait augmenter les besoins des lignes budgétaires d'un certain nombre de composantes et d'unités de recherche qui sont en excédent. Cela donne une certaine marge de manœuvre afin d'accélérer un certain nombre de chantiers de rénovation de l'université qui impactent l'université en matière d'investissement.

Monsieur Lissan AFILAL aurait préféré que le résultat ne soit que de 3 millions d'euros.

Monsieur le président pense que ce qui compte est que l'établissement n'ait pas eu de manques de crédits notables en matière de fonctionnement. Ce n'est pas le cas lorsque les taux d'exécution sont analysés.

Monsieur Lissan AFILAL indique que les taux d'exécution font partie de la tradition universitaire. On empêche les gens de dépenser.

Monsieur le président indique que SIFAC a pu ouvrir début janvier. La période a été optimisée. L'établissement est sorti du PREF au mois de mars 2018 et es corrections ont été faites dans les budgets rectificatifs. Dans l'intégration d'un certain nombre de choses dans les budgets, il y avait des points sur lesquels il était plus difficile d'être entendu par la tutelle. Il rappelle que l'un des enjeux de l'URCA est sa rénovation en matière d'investissement aussi bien sur des fonctions pédagogiques, que de recherche ou immobilières.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que si la charge de service public en 3 ans avait évolué correctement, l'université n'aurait jamais dû être en déficit.

Monsieur le président concède qu'il y a eu un recalage par rapport au nombre d'inscrits opéré il y a un an et demi. Depuis, il y a une progression sur des mesures assorties de dépenses. Il faut regarder quelques indicateurs sur ce point, notamment en matière de budget. Les ratios entre le poids de la masse salariale sur le total des recettes encaissables de l'université existent quelles que soient les recettes et quelles que soient les dépenses. L'URCA a réussi à revenir sous le seuil d'alerte, ce qui n'était pas le cas en 2014 et 2015. Les dépenses ont également été regardées structurellement.

Monsieur Yannick REMION indique que le taux de pression de la masse salariale était en forte croissance. Il a été infléchi dans un premier temps puis réduit et en baisse depuis deux ans malgré la SCSP qui continue à monter et pour compenser, à chaque fois, des mesures nationales. Plusieurs millions d'euros de mesures nationales ont été mis en place. Ces sommes représentent des dépenses supplémentaires. Malgré tout cela, la masse salariale a pu être infléchie et passer en-dessous du taux de rigidité. Les efforts traduisent de la capacité à relâcher du fonctionnement et de l'investissement. Cette année, cela se voit principalement sur l'investissement. En termes d'AE engagées, il y a 4,8 millions d'AE qui n'ont pas été payées en fin d'année qui vont être visibles en BR. Il y a environ 4 millions d'euros de plus-values sur le fonds de roulement. Cela traduit un surinvestissement par rapport à ce qui a été dépensé en fonctionnement. Ce surinvestissement est notamment dû à la libération de la capacité d'autofinancement liée au résultat et à la consommation de crédits de fonctionnement et de masse salariale. Cela n'aurait pas été le cas si l'établissement avait continué à poursuivre la courbe de masse salariale initiée à plus 3 ou 4 millions d'euros par an.

Monsieur le président indique qu'un budget concerne des recettes et des dépenses, mais également une structure budgétaire qui permet à l'établissement de fonctionner, comme le choix d'externaliser un certain nombre d'opérations sur l'entretien des campus. D'autres opérations d'externalisation pèsent sur le fonctionnement mais elles sont nécessaires puisqu'elles ne font pas partie du savoir-faire

de l'université. Le fonctionnement doit servir à cela mais également à mieux accompagner les étudiants et les chercheurs.

Monsieur Olivier DUPERON propose que toutes les délibérations soient votées en même temps.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2018 de l'université **avec 28 voix pour et 4 abstentions.**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2018 de la fondation universitaire **avec 28 voix pour et 4 abstentions.**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2018 de l'université **avec 28 voix pour et 4 abstentions.**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2018 de la fondation universitaire **avec 28 voix pour et 4 abstentions.**

- **Budget rectificatif**

Madame Hélène ŒUF indique qu'il s'agit de prendre en compte de manière immédiate les résultats de l'année 2018 et, notamment, l'augmentation du fonds de roulement par une hausse des investissements afin d'accélérer la modernisation et la rénovation des campus en les finançant intégralement par un prélèvement sur le fonds de roulement. Lorsque l'on regarde les crédits de paiement mobilisés dans le cadre de cet exercice, soit 8 147 k€, il s'agit à peu près de l'augmentation du fonds de roulement par rapport à la prévision sur le BR2.

Il existe trois types d'opérations. La première opération concerne les dépenses d'investissement engagées sur le deuxième semestre 2018. Une partie de ces dépenses n'a pas été réglée puisqu'il y a un décalage entre les autorisations d'engagement et les dépenses payées de 4 754 k€. Ces crédits de paiement doivent être programmés dans le budget afin de pouvoir honorer les factures des fournisseurs. Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement a connu des aménagements de manière à anticiper certaines opérations. Il y a également une reprogrammation sur le bâtiment DEVU et de nouvelles opération pour 2 886 k€. Il s'agit d'un budget technique uniquement en investissement. Les recettes, le résultat et la capacité d'autofinancement n'évoluent pas.

Les opérations nouvelles s'élevant à 2 886 k€ sont réparties suivant trois thématiques : formation et vie étudiante, recherche et vie des personnels et usagers, et par nature de dépenses : patrimoine, numérique et matériel scientifique. Les dépenses de patrimoine vont irriguer l'ensemble des campus. Sur le campus Croix Rouge, il est prévu la création de salles de groupes à la BU et la rénovation des salles de cours des bâtiments 3 et 4. Sur le campus Moulin de la Housse, le chauffage du bâtiment 9 sera revu. A l'IUT de Reims, les amphithéâtres A1 et A2 seront rénovés. En matière de recherche, les façades du bâtiment 13 seront refaites. A l'UFR Santé, les locaux des paillasses vont être restructurés et des allées piétonnes en dur vont être installées. Le parvis de la BU sur le campus Croix Rouge va être revu. En matière de numérique, l'effort sera particulièrement porté sur les visioconférences. En matière scientifique, la somme de 70 k€ sera investie en matériels divers à la demande des unités et des plateaux.

S'agissant de l'aménagement du PPI, un certain nombre d'opérations a été programmé en avancement de phase, essentiellement en matière numérique pour la formation avec 630 k€ investis. L'effort porterait massivement sur les visioconférences, mais aussi l'audiovisuel ou de la jouvence. Sur la recherche, en matière de patrimoine, les travaux se poursuivent sur le bâtiment 18 du campus Moulin de la Housse en matière d'électricité. En matière de patrimoine, il y a une reprogrammation pour le

bâtiment DEVU. Davantage d'autorisations d'engagements vont être mobilisées puisque le marché conception et réalisation doit être signé dans le second trimestre, nécessitant 1 150 k€ d'AE supplémentaires. En revanche, compte tenu du calendrier de paiements à l'entrepreneur, l'établissement n'a pas besoin de tous les crédits de paiement qui étaient inscrits pour 1 million d'euros. La somme de 450 k€ va être déprogrammée pour être ensuite reprogrammée dans le budget 2020. Au final, pour l'aménagement du PPI, 2 107 k€ d'AE supplémentaires et 107 k€ de CP sont mobilisés. Le PPI se positionne à 8 084 k€ contre 7 577 k€ au BI.

Concernant les grands équilibres et une fois les opérations réalisées, le résultat sera toujours positif pour un montant de 264 k€. La capacité d'autofinancement sera de 5 385 k€. En revanche, le prélèvement sur le fonds de roulement va augmenter puisqu'il va être à 11,6 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros lors du BI. Comme le fonds de roulement a été actualisé lors du compte financier et qu'il a augmenté, il s'élèvera à 17 111 k€ contre 16 485 k€ lors du BI, ce qui représente 32,5 jours de dépenses de fonctionnement.

Concernant la trajectoire du PPI sur le fonds de roulement, l'établissement reste entre 2020 et 2022 sur le seuil pré prudentiel de 30 jours dépenses de fonctionnement, puisqu'il oscille entre 27,7 jours et 28,4 jours, ce qui représente un fonds de roulement de 15 millions d'euros.

Monsieur le président indique que l'université a progressé dans sa pratique budgétaire puisque l'établissement n'avait pas de PPI jusqu'à l'année dernière. Le PPI a été élaboré mais également corrigé de la même manière que l'intégration de la construction du bâtiment de la DEVU pour laquelle l'université est maître d'ouvrage et qu'elle finance intégralement.

Monsieur Fethi CHEBLI indique qu'à travers l'investissement, l'établissement prépare son avenir, ainsi que celui des étudiants. Il va atteindre un budget de 21 millions d'euros d'investissement qui n'a jamais été atteint. Il s'interroge sur la capacité de l'université à absorber cette masse d'investissement, et notamment la capacité des services puisque le rythme va être soutenu.

Monsieur le président répond que la question est d'effectuer un certain nombre de dépenses qui, pour certaines, sont ponctuelles. L'externalisation est parfois une solution. Il a fallu remettre en adéquation les ressources humaines de ces services avec la réalité de l'exercice de l'université. Les directions ont donc été renforcées par le recrutement de compétences nouvelles.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que sur le tableau de l'équilibre financier, il remarque une dissonance entre les besoins prévus lors du budget initial et les besoins du budget rectificatif à 2 mois d'écart. Il demande s'il n'y avait pas des indicateurs qui auraient permis de rendre le budget initial plus précis.

Monsieur le président indique qu'au mois de décembre, il n'était pas possible de connaître le point d'atterrissage pour la préparation du budget initial 2019. Un certain nombre de charges du mois de décembre n'est réalisé qu'au mois de janvier. Il était possible de ne pas faire de budget rectificatif mais le problème concerne le volet investissement qui aurait pu être un frein s'il n'avait pas été anticipé. Il s'agit de la raison pour laquelle le fonctionnement n'a pas été modifié puisque l'établissement n'en a pas réellement besoin mais il y aura un budget rectificatif concernant le fonctionnement lors d'un prochain conseil d'administration.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi il n'était pas possible d'être plus précis au mois de décembre.

Monsieur Yannick REMION indique que le budget initial n'est pas préparé au mois de décembre mais au mois de novembre puisqu'il doit être envoyé au Rectorat avant la présentation en conseil d'administration.

Monsieur le président indique qu'il n'est pas possible d'avoir la visibilité sur l'exécution budgétaire de l'année à venir au mois de décembre. Les premiers résultats sont visibles fin janvier, début février de l'année suivante. Des choses ne s'intègrent que tardivement, par exemple, des recrutements non réalisés ou des départs que l'université ne maîtrise pas.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'entre le budget initial et le budget rectificatif, la capacité d'autofinancement reste la même mais à la fin de l'exercice 2018, elle a été majorée. Il demande pourquoi elle n'a pas été modifiée.

Madame Hélène ŒUF répond que le choix fait a été de ne toucher qu'aux investissements. Il s'agit d'un BR technique afin de permettre à l'établissement de se faire un ordre de marge dès les premiers mois de l'année pour dépenser en investissement. Les données seront remises à jour au prochain budget rectificatif.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le fonds de roulement du BR1 2019 est évalué à 31,9 jours de financement de dépenses de fonctionnement, soit 17 111 k€. En 2018, 30 jours de fonctionnement étaient équivalents à 15 350 k€. Il demande si le calcul est fait sur la même base.

Madame Hélène ŒUF répond que le calcul pour 2019 est effectué sur la base du compte financier 2018.

Monsieur Aomar HADJADJ demande à quelle somme équivaut 30 jours de fonds de roulement.

Monsieur Yannick REMION répond qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement du budget qui contiennent la masse salariale et le fonctionnement. Cela évolue en fonction des dépenses prévisionnelles.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que la courbe de la masse salariale a tendance à baisser. Elle coûte donc moins cher en 2019 qu'en 2018. En faisant le calcul, il trouve que 30 jours de fonds de roulement correspondent à 16 millions d'euros, alors qu'en 2018, ils correspondent à 15,35 millions d'euros. Si la masse salariale baisse, il devrait y avoir plus de jours de fonctionnement.

Monsieur le président indique que le calcul va être vérifié. Il précise que la base n'est pas la même et que le calcul change forcément. Le calcul ne comprend pas que la masse salariale mais tout le budget de l'université qui augmente chaque année.

Monsieur Yannick REMION indique que le BI non modifié en BR1 mentionnait pour la masse salariale 162,678 millions d'euros. Le fonctionnement était budgété à environ 29 500 millions d'euros. Les jours de fonctionnement ont été calculés sur la base de ces deux sommes avec 360 jours par an. En faisant le calcul, il obtient les mêmes résultats. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas impactées par le BR1. Ce sont les dépenses qui ont été provisionnées au moment du BI qui font foi. Le poids financier du jour de fonctionnement n'a pas évolué non plus. Seul le fonds de roulement évolue.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif 2019 n°1 **avec 22 voix pour et 10 abstentions.**

4. Exonération des droits d'inscription pour les étudiants étrangers :

Monsieur Olivier DUPERON indique que, dans la délibération, il est précisé qu'il s'agit d'aligner les tarifs sur les droits appliqués aux étudiants communautaires diplôme par diplôme.

Monsieur le président précise qu'il s'agit d'utiliser le volet d'exonération dont dispose l'université pour le faire.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires **à l'unanimité.**

5. Création d'une école d'ingénieurs :

Monsieur le président indique que l'idée est d'avoir une seconde école interne à l'URCA, l'école de la transition industrielle qui serait une école bi-site sur Charleville-Mézières et Reims par la transformation d'une des composantes de l'université, l'IFTS. L'IFTS et l'EiSINe n'ont pas le même statut. Le mode de nomination du directeur est différent. Le département EEA sera intégré à la partie rémoise de cette école. La CTI a approuvé la création d'une structure interne avec quatre filières ingénieurs et a approuvé la création d'une école interne.

En interne, la dissolution de l'IFTS a été approuvée par son conseil à l'unanimité. Le conseil d'administration de l'université doit maintenant approuver la création d'une école interne et ses modalités de fonctionnement provisoire. Il est proposé la constitution d'un conseil provisoire de l'école composé des membres du conseil actuel de l'IFTS et des membres du conseil du département EEA. Ce conseil devra élaborer les statuts avant approbation en conseil d'administration. Le président corrige la délibération en retirant le responsable de la filière 4.0 des membres du conseil.

Le CNESER sera saisi pour avis avant la publication de l'arrêté ministériel.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le comité technique a rendu un avis favorable pour la création de cette école.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que, sur l'avis de la CTI, il est écrit que l'accréditation est restreinte jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022. Il demande s'il s'agit d'une pratique habituelle.

Monsieur le président répond que la première accréditation est soit de 1 an et, la plupart du temps, 3 ans. Elle est ensuite renouvelée, en général, pour 5 ans.

Monsieur Richard LE NAOUR demande ce que va faire le conseil provisoire de l'EiSINe.

Monsieur le président répond que le conseil provisoire va auditionner les candidats, proposer un classement de ces candidats pour le poste de directeur. Ce classement va être proposé au président de l'université et va être transmis au ministre qui procède à la nomination.

Monsieur Jean-Paul CHOPART indique que le conseil provisoire va établir des statuts qui seront validés. Des élections seront organisées et le conseil constitué proposera un directeur.

- Suppression de l'IFTS

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la suppression de l'IFTS à l'unanimité.

- **Création de l'EiSINe**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'EiSINe à l'unanimité.

6. Questions immobilières :

- **Dossier d'expertise du pôle Agro-numérique**

Monsieur le président indique qu'il s'agit de l'une des opérations du CPER. Le financement de ce bâtiment fait intervenir les fonds FEDER, ce qui en fait un bâtiment dédié à la recherche et non à l'enseignement.

Madame Christine DERAMBURE-MAILLIET indique que le pôle Agro-numérique sera positionné sur le campus Moulin de la Housse pour un budget de 22 millions d'euros. Cette opération a pour objectif de regrouper en un lieu unique des unités de recherche afin de fédérer un certain nombre d'activités. La première phase de ce projet a été de faire travailler un programmiste qui a élaboré un projet présenté au mois de novembre 2018 aux équipes de recherche. Ce préprogramme n'a pas donné entière satisfaction et a été revu par la DPLDD. Une fois validé par le conseil d'administration, ce préprogramme va être approfondi pour aboutir à un programme détaillé. Cela permettra de consulter l'équipe de maîtrise d'œuvre à la fin du premier semestre 2019. Quatre architectes seront ensuite retenus et amenés à concourir. La difficulté de cette opération était de concentrer les unités de recherche dans un même bâtiment avec un budget très contraint du fait de la spécificité technique et du respect de l'enveloppe du CPER. La difficulté pour construire le bâtiment sur l'emplacement retenu réside dans la démolition du bâtiment 13 à moyen terme. Le préprogramme consistait donc à trouver une place pour chaque laboratoire sur deux entités. Un bâtiment neuf sera construit à l'ouest du bâtiment 18. Une partie du bâtiment 18 sera restructurée, dont le hall et la halle pilote où sont présents un certain nombre de matériaux et de machines encombrants ou obsolètes. Les déménagements permettront aux laboratoires de rationaliser leurs équipements de stockage. Un hangar de 350 m² va être construit afin de permettre à certains laboratoires de positionner des matériaux volumineux et des véhicules spécifiques.

Monsieur le président indique que l'idée est de construire une nouvelle partie, mais également de réaménager la partie existante du grand hall qui n'est pas utilisée. Il est demandé au conseil d'administration d'approuver le dossier d'expertise qui recense les besoins et qui définit le cahier des charges de l'architecte. Le projet final ne peut, pour le moment, pas être connu puisque le projet initial pourra être modifié par l'architecte. Ce dossier est un point consensuel et fait figurer des demandes qui ont été très appuyées de la part des directeurs d'unités, notamment pour une salle gradinée qui devra être modulable. Il y a eu des demandes problématiques concernant les accès à du matériel mutualisé de recherche et d'enseignement. Des solutions ont été trouvées par des clubs numériques. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un bâtiment uniquement recherche.

Monsieur Lissan AFILAL demande si le choix de l'emplacement a été fait ainsi car il reprend le bâtiment 18.

Monsieur le président répond que le choix a été fait de retravailler sur l'entrée du bâtiment 18. Cela concerne également les possibilités d'extensions et d'implantations puisque le bâtiment 18 a été conçu pour avoir deux extensions. Sur le campus Moulin de la Housse, il y a des points qui ne sont pas arrêtés sur des implantations futures d'autres bâtiments puisqu'ils sont liés à des contraintes, comme la capacité à avoir un accès par la route de Châlons.

Monsieur Lissan AFILAL indique que l'avantage du campus Moulin de la Housse est sa capacité d'espace.

Monsieur le Président indique qu'une zone recherche est définie pour ce bâtiment. La salle des thèses ne bénéficiera pas seulement au pôle Agro-numérique mais à l'ensemble du campus Moulin de la Housse.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment cela va se passer pour le bail du CREA qui court jusqu'en 2020 alors que le bâtiment sera livré au mieux en 2022.

Monsieur le Président répond que le bail devra être négocié.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment cela va se passer pour la partie premier équipement.

Monsieur le président indique que cette partie est prévue dans le PPI et qu'elle est budgétée. Cela fait partie des opérations qui nécessitaient un fonds de roulement suffisant afin d'absorber les opérations immobilières du Campus 3.0.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il y a une phrase qui diffère entre le dossier et la note. Dans le dossier, il est indiqué « *ce dossier ne relevant pas de l'opération Campus mais du CPER* ». Dans la note, il est indiqué « *ce dossier ne relevant pas de l'opération Campus du CPER* ».

Monsieur le président répond que l'opération Campus 3.0 représente l'opération campus rémois du CPER. Par extension, le bâtiment de la DEVU a été ajouté comme opération du Campus 3.0 mais hors financement CPER. Le projet Campus 3.0 concerne la réorganisation des campus de Reims.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que la phrase du dossier doit donc être modifiée.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'expertise du pôle Agro-numérique à l'unanimité.

7. Questions statutaires :

- Modification des statuts de l'ESPE

Monsieur le président présente Monsieur Thierry PHILIPPOT, administrateur provisoire de l'ESPE.

Monsieur Thierry PHILIPPOT indique que cette modification porte sur l'article 21 des statuts de l'ESPE. Cette modification est liée au fait que l'offre de formation de l'ESPE, notamment pour la préparation aux métiers de l'enseignement dans le second degré a été restructurée en une seule mention. De plus, l'ESPE intègre depuis la rentrée de septembre 2018 une licence en Sciences de l'Education. L'article 21 porte sur la structure du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Ce conseil est composé de seize membres de droit représentant l'établissement dont relève l'école. La demande de modification porte sur le premier alinéa avec les huit représentants des mentions de master tel que rédigé initialement et sur le dernier alinéa avec quatre représentants des étudiants, un part représentant de master. Cette proposition de modification a reçu un avis favorable du conseil d'école. La modification est la suivante pour le premier alinéa « huit représentants des diplômés portés par l'ESPE ou des

composantes de l'université impliquées dans ces diplômes ». Pour le dernier alinéa, la modification est la suivante : « quatre représentants des étudiants » en supprimant la notion de master.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des statuts a rendu un avis favorable à l'unanimité pour cette modification.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'ESPE à l'unanimité.

8. Questions pédagogiques :

- Ouverture d'un diplôme en IPA (Infirmiers en pratiques avancées) à l'URCA

Monsieur Damien JOUET indique qu'il s'agit d'un vote de principe pour la parution au BO au niveau du ministère de l'ouverture d'un diplôme en IPA. Il s'agit d'un diplôme permettant à des personnels infirmiers en poste, mais également sortis des études justifiant de 3 ans d'exercice, d'obtenir un diplôme leur permettant d'évoluer dans leur carrière et d'effectuer des actes relevant normalement du domaine médical en étant encadrés par un médecin. Dans le cadre du dialogue de gestion stratégique, il avait été proposé ce diplôme en IPA dans l'universitarisation des formations paramédicales et afin de monter en compétences des formations paramédicales. La maquette de ce diplôme sera validée par la CFVU. Sur la région Grand Est, ce diplôme n'est ouvert qu'à Nancy. Il ne dispose que de vingt-quatre places, ce qui n'est pas suffisant pour accueillir tous les étudiants. Ce diplôme a également vocation à combler les manques au niveau des déserts médicaux en laissant la possibilité à des infirmiers de pratiquer certains actes qu'ils n'ont pour le moment pas la possibilité de faire.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si ce diplôme sera rattaché à une composante.

Monsieur Damien JOUET répond que les diplômes d'IPA sont rattachés aux UFR de Médecine qui créent un département des formations paramédicales.

Monsieur le président indique que ce point est également mentionné dans le pacte Ardennes 2022 qui sera signé par le ministre le vendredi 15 mars. Il s'agit du plan qui fédère l'action de l'Etat concernant les Ardennes et la Creuse pour un projet collectif concernant le développement économique, l'éducation, la culture. L'IFSI des Ardennes travaille avec l'UFR de Médecine de Reims afin de former des IPA et monter en compétences les cadres santé des Ardennes.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'une vraie évolution des UFR de Médecine.

Monsieur le président indique qu'il va y avoir une évolution des UFR de Médecine sur l'intégration du paramédicale.

Monsieur Damien JOUET indique qu'il y a plus une évolution au niveau du paramédical puisque le ministère a créé des CNU. L'idée est d'avoir un grade master et par la suite un grade de doctorat.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'un diplôme IPA à l'URCA à l'unanimité.

9. Questions recherche :

- Avis sur le renouvellement de la chaire ESS

Madame Laetitia LETHIELLEUX indique qu'il s'agit de la première chaire de l'URCA créée en 2012. Le champ d'activité de cette chaire regroupe trois axes : une partie recherche, une partie formation et une partie partenariats. L'objectif scientifique de cette chaire depuis 2012 est de devenir un pôle de référence sur la recherche et la formation en économie sociale et solidaire sur le Grand Est. A ce jour, il s'agit de la seule chaire en ESS sur le Grand Est. Une chaire est en création à l'université de Haute Alsace. L'un des autres buts de la chaire est d'être un membre actif dans les réseaux de l'ESS, aussi bien en France, qu'à l'étranger. En 2019, la chaire est composée de quinze enseignants-chercheurs, dont trois titulaires d'une HDR, un professeur des universités, un ingénieur de recherche et le soutien de trois personnes de l'administration du laboratoire REGARDS auquel la chaire est rattachée. Le budget était de 220 000 euros pour 3 ans. Il s'agissait de financements obtenus grâce au FEDER, à la région Grand Est, au Grand Reims et à l'URCA. Tous les ans, deux comités de pilotage sont réalisés permettant aux différents partenaires de suivre l'activité de la chaire. Au niveau national, la chaire est membre du réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire qui regroupe vingt-huit universités partenaires, mais également du groupe de recherche « la gestion des entreprises de l'ESS ». Elle coanime un réseau inter-chaire et fait partie depuis le mois d'octobre 2018 d'un groupe de recherche scientifique du CIRIEC international.

La chaire a trois grands axes de recherche, notamment sur les structures de l'ESS. La chaire va être en veille sur les transformations des modèles associatifs, coopératifs des mutuelles, aussi bien sur la partie gouvernance, organisationnelle mais également sur l'évolution des modèles économiques. Un autre axe concerne l'innovation sociale par les structures de l'ESS avec une focale sur l'innovation sociale et l'emploi. L'objectif est de pouvoir voir quelles sont les nouvelles formes d'emplois générées par l'ESS. Le dernier axe concerne les formes d'entrepreneuriat dans le champ de l'ESS. La loi du 31 juillet 2014 portant sur l'ESS a ouvert un champ des possibles sur les nouvelles formes d'entrepreneuriat. La chaire travaille en collaboration avec l'incubateur de l'université, CREATIV'LABZ. Il existe un parcours entrepreneuriat au sein du master 2 Management des entreprises de l'ESS afin d'inciter les étudiants à créer leur propre entreprise. Ces trois axes de recherche sont articulés dans une dimension internationale, notamment en faisant partie du CIRIEC international. Une réflexion est faite sur les orientations linguistiques que peut avoir l'ESS et sur la manière dont peut être perçue l'ESS à l'international.

En 2015, le colloque du réseau interuniversitaire de l'ESS a été organisé. En 2017, les cinquièmes rencontres du GESS ont été organisées. En termes de programme de recherche, même avec l'obtention de financements, il y a une recherche constante de partenaires afin de financer de la recherche. Un programme de recherche sur les groupements d'employeurs a été élaboré. Un programme est en cours sur les ESAT sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. La chaire a également participé à plusieurs ouvrages scientifiques, en les coordonnant ou en participant à certains chapitres. L'objectif est de sensibiliser les publics à l'ESS.

Une démarche en réseau a été mise en place, notamment au niveau local avec les quinze personnes qui composent la chaire. En décembre 2017, le réseau RESSOR a été lancé. Il regroupe quarante-six enseignants-chercheurs sur le Grand Est. L'objectif était de rassembler les personnes afin de développer la formation et la recherche. Un groupe de travail et de recherche a été lancé au sein du réseau de l'Association francophone de gestion des ressources humaines.

Depuis 2018, il existe une première année de master ESS, ce qui fait de l'URCA la première université française ayant une filière complète en ESS. Il existe également une formation pour les bénévoles, une

licence professionnelle ESS et un master 2. Un travail est fait afin de sensibiliser les étudiants de licence au master 1 ESS et l'insertion professionnelle qu'il peut y avoir dans ce domaine.

En termes de partenariats, la chaire a trois contrats en cours pour un montant de 63 000 euros. Trois partenaires pourraient venir s'ajouter et un quatrième est en réflexion, l'AG2R La Mondiale. Concernant le poste d'ingénieur de recherche, une demande de soutien financier a été faite auprès du Grand Reims. Cela permettrait l'obtention d'une subvention FEDER.

Pour le plan d'action 2019 à 2021, la chaire envisage de poursuivre les deux contrats de recherche actuellement en cours, le lancement d'une recherche sur les coopératives de santé, continuer à travailler au sein de l'inter-chaire sur le projet de recherche « de la petite enfance au grand âge ». Un quatrième axe de recherche est également en cours « consommation, distribution et développement durable ». Sur le volet formation, le but est de continuer à travailler sur l'attractivité de la mention management sectoriel et de mieux faire connaître l'ESS. Enfin, la volonté est de consolider les partenariats avec le comité de pilotage.

Monsieur Lissan AFILAL félicite Madame Laetitia LETHIELLEUX pour le travail effectué sur cette chaire qui est complètement intégrée à l'université.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une phase où le renouvellement doit être réussi et par conséquent le montage financier. Il indique qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour obtenir un financement du Grand Reims. En effet, La ville de Reims a une histoire en matière d'économie sociale et solidaire et la région a créé les coopératives viticoles. Il est important de travailler avec ces structures qui ont leur histoire locale afin de justifier du poids des collectivités territoriales sur une chaire comme celle-ci. Il peut y avoir une réalité territoriale. Les collectivités ne sont, pour le moment, pas convaincues. Il a fallu demander le soutien du Grand Reims pour obtenir le soutien du FEDER. Il n'est pas certain que si la chaire n'évolue pas sur une approche locale plus forte, le soutien soit conservé.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il y avait des divergences de fonds sur les objectifs de la chaire et sur la façon de voir l'économie sociale et solidaire.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'un sujet compliqué. On est dans un domaine qui est celui de l'enseignement supérieur. L'URCA a un master dans ce domaine et il n'y en a pas beaucoup en France. Il faut amener sur ce sujet les coopératives viticoles et agricoles. Il faudrait arriver à renforcer l'empreinte du territoire afin de fédérer tous les acteurs. Le projet de l'université a un lien fort avec le territoire, notamment dans le domaine SHS, puisqu'on est train de réinterroger la question des spécificités du territoire au regard de l'économie, du management, de l'histoire.

Monsieur Jean-Luc PROST indique qu'il y a un intérêt à travailler en ce sens. Il travaille sur des programmes européens qui visent à mettre en place des qualifications et des compétences spécifiques pour les jeunes handicapés dans le secteur viti-vinicole. Cela l'intéresse d'échanger avec Madame Laetitia LETHIELLEUX sur les projets mis en place.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que la chaire a été créée en 2013 et a été renouvelée une fois pour 3 ans en 2016. Il demande si la chaire est renouvelée autant de fois qu'on le souhaite. Il demande également si le vote de ce jour porte sur la chaire et son titulaire ou si les deux sont dissociables.

Monsieur le président répond que c'est l'université qui choisit pour le nombre de renouvellement. Dans la pratique, le titulaire et la chaire sont dissociables mais dans le cas présent, le vote porte seulement sur la poursuite de la chaire telle qu'elle existe. L'idée est d'avoir une action qui rend visible l'université, qui associe largement des partenaires et qui contribue à la production scientifique.

Monsieur Richard LE NAOUR demande à Madame Laetitia LETHIELLEUX ce que le fait d'être titulaire de cette chaire lui a permis de faire.

Madame Laetitia LETHIELLEUX répond qu'elle a présenté au conseil d'administration un travail collectif. Pour elle, la chaire a été un levier concernant toute la recherche et cette activité à l'international. Cette chaire lui a également permis de passer son HDR avec un développement de toutes les recherches dans le champ de l'ESS. Cela lui a également permis de développer des réseaux, de pouvoir parler de l'université et des travaux effectués dans l'ESS au niveau de l'ensemble du réseau. Les membres de la chaire sont reconnus aujourd'hui experts dans le champ de l'ESS.

Monsieur Laurent LUCAS indique que la présentation pour le renouvellement de la chaire ESS a également été faite en commission recherche. La commission recherche a rendu un avis favorable sur ce renouvellement.

Monsieur le président indique qu'il a souhaité que cette présentation de la chaire ESS soit également faite en conseil d'administration. Le renouvellement est l'occasion de faire un bilan et de présenter un projet. Cela sera fait pour toutes les chaires.

Monsieur Laurent LUCAS ajoute que la même demande a été formulée lors de la commission recherche.

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de la chaire ESS **à l'unanimité**.

- **Relevé de décisions de la commission recherche du 12 février et du 5 mars 2019**

10. Questions diverses :

Monsieur Richard LE NAOUR demande à ce que les procès-verbaux du CA soient actualisés sur l'intranet.

Madame Carole CORPEL indique qu'ils sont en ligne dans le recueil des actes administratifs.

Madame Eléonore MANZANO indique qu'il y a un problème au sein de l'UFR LSH concernant les dates de demande de master. En psychologie, les demandes sont ouvertes jusqu'au début du mois de mai. Les étudiants vont donc devoir candidater avec un dossier incomplet. D'autres universités en France gardent leur portail master ouvert jusque début juin. Il faudrait que le portail master de l'URCA soit ouvert jusque début juin afin que le dossier comporte les résultats du deuxième semestre.

Monsieur Damien JOUET indique avoir reçu la même question de la part de l'UFR LSH et y avoir répondu. La décision a été prise d'avoir un calendrier national afin que toutes les réponses arrivent en même temps. Les universités de Paris ont refusé d'appliquer ce calendrier. Il est possible que les étudiants déposent un dossier sous réserve de l'obtention de la licence. Le calendrier qui a été voté a été intégré au portail master qui est un portail national et qui ne peut donc plus être modifié. Ce type de remarque sera pris en compte pour l'année prochaine mais l'UFR LSH a fait remonter cette remarque au mois de mars alors que le portail master était déjà lancé. Il n'est pas exclu qu'une deuxième période de candidature soit ouverte à la fin de l'été. L'accord du ministère est attendu pour cette seconde session. Il faudra également que les jurys soient prêts à refaire une commission pour la fin du mois d'août. Tous les étudiants au niveau national vont donc candidater avec un dossier

incomplet. Le dossier ne se juge pas que sur les notes du dernier semestre de la dernière année de licence.

Sur le label HRS4R

Madame Anne JUSSIAUME indique que le label HRS4R est un label de recherche lié à la stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs. L'acronyme veut dire human resources strategy for researchers. Il s'agit d'une démarche instaurée par la Commission européenne dans le domaine du recrutement des chercheurs. Ce label est accordé par la Commission européenne aux établissements engagés dans cette démarche. Il est important pour l'attractivité des établissements et pour la sécurisation des financements Horizon H2020. Son obtention ne peut se faire qu'avec l'implication de la communauté universitaire et en particulier des chercheurs de l'université. L'université doit également avoir signé deux textes fondateurs dans le domaine de la stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs. Il s'agit de la charte européenne des chercheurs et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs adoptés par l'URCA en 2006. Ces textes fixent quarante points sur la stratégie de recrutement des chercheurs. L'idée est de favoriser la mobilité et la carrière des chercheurs, notamment dans l'espace européen et au niveau mondial. Une lettre d'engagement doit être rédigée par l'université montrant l'accord de l'université avec ces principes. Cela déclenche un délai de 12 mois dans lequel l'université doit effectuer un état des lieux de sa situation dans ce domaine et réaliser une analyse OTM-R (Open Transparent and Merit Based Recruitment). L'URCA devra ensuite établir une stratégie et monter un plan d'action. Dans le cadre de ce dossier, il est important de montrer l'implication des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Des groupes de travail vont donc devoir être constitués. Cette démarche avait déjà été entreprise en 2015 mais comme la lettre d'engagement n'avait pas été déposée auprès de la Commission européenne, tout le processus doit être recommencé.

Madame Anne JUSSIAUME présente le calendrier concernant ce processus.

Monsieur le président indique que l'enjeu de ce label est de sécuriser les financements européens puisque ces financements seront conditionnés dans quelque temps par l'obtention de ce label. Il faudra que l'établissement soit en capacité d'entraîner les chercheurs et enseignants-chercheurs à faire partie du comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h47.